

Arrêté

Générale

colonial

Arrêté n° 75-2247/SG/IAM portant autorisation de loterie au profit des œuvres sociales du. Lion's .Club, à Djibouti.

n° 75-2247/SG/IAM

Ministère

MINISTERE DE L'INTERIEUR ET DES AFFAIRES MUSUL-
MANS

Date de publication

4 décembre 1975

Numéro JO

n° 24 du 26/12/1975

Date du numéro

26 décembre 1975

TEXTE INTÉGRAL

Art. 1er

Le Président de Association du Lion's Club International de Djibouti est autorisé à organiser une tombola de dix mille (10 000) billets de deux cents (200) francs l'un, dont le produit sera exclusivement affecté aux œuvres de cette Association.

Art. 2

—Le tirage aura lieu le lundi 8 mars 1976.

Art. 3

—Le contrôle de la loterie sera assuré par une Commission comprenant: Le chef du service des Affaires Administratives ou sonremplacant. Membres : Le Trésorier-Payeur général du Territoire ou son remplaçant, Le Président du Lion's Club ou son remplaçant.